



## Conseil municipal du 9 février 2023

Délibération  
C.M. 2023 - 5

### Secrétaire de séance :

Sacha GAILLARD

Présents : 25

Pouvoirs : 10

Votants : 35

Ne prend pas part :

Pour : 35

Contre :

Abstentions :

### Le Maire

Éric BERDOATI

### Les Adjointes au Maire

Mme Ségolène de LARMINAT  
M. Jean-Christophe PIERSON  
Mme Brigitte PINAUDT  
M. Jacques GRUBER  
Mme Capucine FREMIN-DU SARTEL  
M. Olivier BERTHET  
Mme Anne COVO  
M. Jean-Claude TREMINTIN  
Mme Françoise ASKINAZI  
M. Nicolas PORTEIX  
M. Sacha GAILLARD  
Mme Diane DOMAS  
M. Jean-Christophe ACHARD

### Les Conseillers

Mme Mireille GUEZENEC  
M. Jean-Jacques VEILLEROT  
Mme Nathalie MOUTON-VEILLÉ  
Mme Edith SAGROUN  
Mme Virginie RECHAIN  
Mme Diane MICHOUDET  
M. Nicolas PUJOL  
Mme Céline PEIGNÉ  
M. François-Henri REYNAUD  
M. Laurent MONJOLE  
M. Arnaud BOSSER  
Mme Pauline GEISMAR  
Mme Claire LOUVET  
M. Christophe WARTEL  
M. Pierre BOSCHE  
Mme Catherine GREVELINK  
Mme Delphine POTIER  
M. Rafaël MAYCHMAZ  
M. Pierre CAZENEUVE  
M. Xavier BRUNSCHVIG  
Mme Irène DOUTSAS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le 9 février à 21 heures, les membres du Conseil Municipal de SAINT-CLOUD se sont réunis sous la présidence d'Éric BERDOATI - Maire, pour la séance à laquelle ils ont été régulièrement convoqués par lettre du 2 février 2023.

Les pouvoirs suivants ont été donnés : de Jean-Christophe PIERSON à Éric BERDOATI, de Capucine du SARTEL à Jean-Christophe ACHARD, d'Anne COVO à Jacques GRUBER, de Mireille GUEZENEC à Diane MICHOUDET, de Nathalie MOUTON-VEILLÉ à Virginie RECHAIN, de François-Henri REYNAUD à Diane DOMAS, de Laurent MONJOLE à Nicolas PORTEIX, d'Arnaud BOSSER à Sacha GAILLARD, de Christophe WARTEL à Ségolène de LARMINAT et de Pierre CAZENEUVE à Pierre BOSCHE.

### 5/ SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE POUR L'ANNEE 2023

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

ENTENDU l'exposé de Nicolas PORTEIX, Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets,

ENTENDU l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Finances,

**ARTICLE 1 : ACCORDE** une subvention de 260 000 € au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'année 2023.

**ARTICLE 2 : DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 657362 du Budget Primitif 2023.

Fait et délibéré à Saint-Cloud,  
le 9 février 2023  
Pour extrait conforme,

Sacha GAILLARD  
Secrétaire de séance

Éric BERDOATI  
Maire

Télétransmission en Préfecture le : 10 FEV. 2023

Numéro AR. - Préfecture :

23-17997

Publication électronique par Ville de Saint-Cloud le :

13 FEV. 2023

Acte exécutoire en date du :

13 FEV. 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

